

## COMMUNE DE GOUGENHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716331-DE

Séance du 24 avril 2026 à 20h à la mairie  
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER  
Date de convocation : 20/04/2026

Conseillers élus et en fonction : 15 Quorum : 8 Conseillers présents : 14 et représentés : 1

#### DCM 2026 - 67163 – 31 Approbation du plan communal de sauvegarde

**Étaient présents :** Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1<sup>er</sup> adjoint), Nathalie WROBEL (2<sup>ème</sup> adjoint), Matthieu STOLL (3<sup>ème</sup> adjoint), Alphonse MULLER, Astrid SCHMITT, Pascal SCHMITT, Danielle BRESSOLIER-FAIVRE, Delphine SIMON, Véronique GARNIER, Pascale MULLER, Ludovic CRIQUI, Charlène ROESSLER, Johanne STOERKEL

**Était absent :** Frédéric MOSTER (procuration)

#### Vote : Pour à l'unanimité

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

**Vu** le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

**Considérant** que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, inondation, coulée de boue, chute d'aéronef, risque terroriste ;

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Approuve le plan communal de sauvegarde** tel que présenté et joint à la présente délibération,
- **Charge Monsieur le maire de prendre un arrêté** portant création du PCS et de le transmettre aux différents services concernés,
- **Dit que le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour** nécessaires à sa bonne application,
- **Dit que sera mis à la disposition du public le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui fera l'objet d'une communication adaptée.**

La secrétaire de séance,  
Magali THOMAS-MOUKERT

Pour extrait conforme

Le Maire, Laurent KRIEGER

ip

LAURENT KRIEGER  
maire  
5 mai 2026

